

# TARIFS MENSUELS D'ÉLECTRICITÉ

## EN VIGUEUR LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2023

### NIVEAUX DE SERVICE

Usage domestique*	urbain	rural et saisonnier
Frais de service mensuels	24,57 \$	26,96 \$
Pour tous les kilowattheures	12,27 ¢/kWh	12,27 ¢/kWh
Crédit du compte d'écart	- 0,12 ¢/kWh	- 0,12 ¢/kWh

#### Usage général I\*

Frais de service mensuels	25,65 \$
20 premiers kilowatts de puissance	Aucun frais
Solde des kilowatts de puissance	11,80 \$/kW
5000 premiers kilowattheures	14,76 ¢/kWh
Solde des kilowattheures	10,46 ¢/kWh
Crédit du compte d'écart	- 0,12 ¢/kWh

#### Usage général II\* (pas offert aux nouveaux clients)

Frais de service mensuels	25,65 \$
20 premiers kilowatts de puissance	Aucun frais
Reste des kilowatts de puissance	
le montant le moins élevé	7,88 \$/kW ou 3,93 ¢/kWh
5000 premiers kilowattheures	14,76 ¢/kWh
Solde des kilowattheures	11,33 ¢/kWh
Crédit du compte d'écart	- 0,12 ¢/kWh

#### Usage industriel\* (charge maximale de 750 kilowatts)

Frais de puissance	7,84 \$/kW
100 premiers kWh par kilowatt	15,19 ¢/kWh
Solde des kilowattheures	7,18 ¢/kWh
Crédit du compte d'écart	- 0,11 ¢/kWh

Pour plus de détails sur ces tarifs et autres, les conditions de service et les demandes de tarifs spécifiques, veuillez consulter le Manuel des barèmes et politiques des tarifs ou appeler

### CATÉGORIES DE SERVICE

#### Location de chauffe-eau\*

22 gallons/100 litres	8,06 \$
40 gallons/180 litres	8,06 \$
60 gallons/270 litres	10,16 \$
100 gallons/455 litres	19,41 \$
100 gallons/455 litres (commercial 208V)	29,16 \$
100 gallons/455 litres (commercial 600V)	36,65 \$

#### Location d'appareils d'éclairage hors rue\*

DEL	100 Watt	200 Watt
Poteau existant	15,51 \$	24,38 \$
Poteau en bois requis	20,54 \$	29,41 \$
Crédit du compte d'écart	- 0,02 ¢	- 0,05 ¢

#### Location de projecteurs\* †

DEL	250 Watts	400 Watts	1000 Watts
Poteau existant	30,39 \$	37,63 \$	65,13 \$
Poteau en bois requis	35,42 \$	42,66 \$	70,16 \$
Crédit du compte d'écart	- 0,03 ¢	- 0,05 ¢	- 0,10 ¢

#### Frais d'arrérages

Des frais de 19,56 % par an (1,5 % par mois) sont ajoutés aux sommes non payées à la date d'émission de la facture, avec un minimum mensuel de 50 ¢ par mois (exempts de la taxe de vente harmonisée).

#### Autres services\*

Frais d'appel de service et frais de rebranchement	61,54 \$
Frais de branchement d'un nouvel abonné	94,31 \$
Frais de rebranchement d'un service saisonnier	148,71 \$

Si un client demande l'exécution du travail en dehors des heures normales de travail, il doit payer des frais supplémentaires de 77,45 \$ en plus des frais normaux.

\* Taxe de vente harmonisée en sus

† Des frais supplémentaires de location de poteaux peuvent être exigés

\* Puissance DEL équivalente

1 800 663-6272  
energienb.com



**Énergie NB Power**